

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
1

Membres excusés
2

Membres absents
2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 19 juin 2025

dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le dix-neuf juin de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

Présents : 10

Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,
Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS,
Mme Josiane FORÊT, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie
WAESELYNCK

Excusée avec procuration : 1

Mme Catherine MATHIEU-BECHT, procuration à Mme Marie ADAM

Excusées: 2

Mme Rachel BAECHTEL,
Mme Dominique SCHNEIDER

Absents : 2

M. Mathieu GARÉ
M. Gilbert GOEPFERT

POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »

5. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».



.../...

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/01/2025 au 31/03/2025)

Fournisseurs	Réalisé
AEC SERVICES - ETTER AND CO SARL	6 200,69
AUDEBERT GRANDES CUISINES	300,00
BOHLER LIONEL CLAIRE LUMIERE	2 011,41
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	76,50
CAISSE INTERCOMM ASSURANCE DEPTS EST	1 123,00
EAU CA M2A	3 919,80
EDF	12,66
ENGIE	1 196,02
GSCHWIND TRISTAN	1 800,00
J CUISINE SARL	5 978,00
KELIANIE INTERMARCHE	108,13
LABORATOIRES LOGISSAIN	348,00
M2A HABITAT	17 605,89
METRO CASH ET CARRY FRANCE	230,55
MON BOUDOIR BEAUTE	720,00
ORANGE	137,26
OTIS	40,03
SCHINDLER	6 957,60
SEXTANT MONÉTIQUE	144,00
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 158,36
SOCAPEL	900,00
TOTAL ENERGIE	2 111,34
VALORIM	28 042,17
WYBRECHT BOISSONS	480,01
	81 601,42

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 pour un montant de 81 601,42 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 23 juin 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER

